Image not found or type unknown

Coût supplémentaire pour utilisation de tickets resto

Par **Nic Dup**, le **08/04/2018** à **16:27**

Bonjour à tous,

Je travaille depuis peu dans un bâtiment regroupant plusieurs sociétés et dans lequel est présent un restaurant inter-entreprise. Le fonctionnement se base sur un forfait d'entrée (environ 6,50 €) puis sur un montant à payer en fonction du nombre d'entrées/desserts que l'on prend. Jusqu'ici tout est plutôt standard.

Par contre au moment de régler la note, j'ai été surpris de constater que le restaurant facturait en plus le paiement par ticket resto, 50 centimes d'euro. Cette facturation est faite lorsque l'on paye en ticket ou en carte appetiz. Si l'on paye en espèce ou carte bleue, ceci n'est pas facturé. Cela représentera quand même sur l'année une centaine d'euros ce qui n'est pas négligeable.

Savez-vous si ce type de facturation est légal ?

Je vous remercie par avance. Bonne journée.

Par **miyako**, le **08/04/2018** à **17:15**

bonjour,
Cela me semble tout à fait anormal,il faut en parler avec les représentants du personnel.
Si l'on favorise plus les espèces ,c'est qu'il doit y avoir de la fraude fiscale derrière ou une triche quelque part.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Nic Dup**, le **09/04/2018** à **15:48**

Bonjour,
Merci pour votre retour. C'est bien ce que je pensais. Je vais en discuter avec les DP.
Bonne journée

Par **P.M.**, le **09/04/2018** à **15:55**

Bonjour,
Les Représentants du Personnel risques de se trouver démunis par rapport à un restaurant inter-entreprise...
Je vous conseillerais de contacter la répression des fraudes à la DIRECCTE...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés